

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 février 2013

---

**SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 707)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 163 (2ème Rect)

présenté par

M. Laurent, Mme Bechtel et M. Hutin

-----

**AVANT L'ARTICLE PREMIER**Rédiger ainsi l'intitulé du Titre 1<sup>er</sup> :

« Régulation des activités utiles au financement de l'économie et des activités spéculatives ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Plutôt qu'une filialisation, nous proposons d'introduire une véritable séparation, dans l'esprit du Glass-Steagall Act de 1933. L'ensemble des activités jugées non-utiles à l'économie doit être exercées par des établissements ad hoc sans lien capitalistique ou juridique avec les banques de dépôt.